



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 AVRIL 2019 A 20H
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de convocation : 4 avril 2019

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 18

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY, Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Jean Christophe MAROCK, Corine VENIER, Mustapha KHALDI, Muriel CAPUTO, Lialia MIRIAN, Bertrand NIOGRET, Claude SCHORR, Marilyne MULLER, Antoine RITTER, Isabelle VENZI, Martine VIOT-STOFFEL conseillers municipaux.

Procurations : Monsieur Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN à Madame Muriel PELOSATO
Monsieur Laurent KLEIN à Marilyne MULLER
Monsieur Dominique PIETRANGELI à Madame Claude SCHORR

Absents excusés : Monsieur Antoine FRIJO
Monsieur Eraldo MARONI

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

Le Conseil Municipal, par 20 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE », approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

2. COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 – Commune présenté par le Comptable du Trésor Public de Fontoy, concordant avec le compte administratif de la Commune.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

FONCTIONNEMENT

- Dépenses	1 810 617,58 €
- Recettes	2 026 265,16 €
- Excédent de clôture	215 647,58 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses	218 864,68 €
- Recettes	397 560,68 €
- Excédent de clôture	178 696,00 €

	Résultat clôture 2017	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
Investissement	- 45 778,05 €	178 696,00 €	132 917,95 €
Fonctionnement	200 385,19 €	215 647,58 €	215 647,58 €

Hors de la présence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve, le compte administratif du budget communal 2018.

4. AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter les résultats tels que présentés.

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	132 917,95 €
1068 – Affectation en investissement	215 647,58 €

5. BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement	2 138 523,01 €
Section d'investissement	1 954 124,47 €
Total Budget	4 092 647,48 €

6. FISCALITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le maintien des taux de fiscalité.

Taxe d'habitation :	15,55 %
Taxe Foncière Bâtie :	14,92 %
Taxe Foncière Non Bâtie :	68,46 %

7. COMPTE DE GESTION 2018 – ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion 2018 – Assainissement présenté par le Comptable du Trésor Public de Fontoy, concordant avec le compte administratif Assainissement de la Commune.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

- Dépenses	3 494,76 €
- Recettes	6 660,17 €
- Excédent de clôture	3 165,41 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses	8 640,00 €
- Recettes	0,00 €
- Déficit clôture	- 8 640,00 €

	Résultat de clôture 2017	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
Investissement	81 279,19 €	- 8 640,00 €	72 639,19 €
Exploitation	2 612,33 €	3 165,41 €	5 777,74 €
	83 891,52 €	- 5 474,59 €	78 416,93 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif – Assainissement 2017.

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 15 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS », les membres d'associations n'ayant pas pris part au vote concernant leur association respective, à savoir :

Mesdames CHRISTINY – SCHORR - MULLER et Messieurs RITTER – KHALDI - MAISONNEUVE

FIXE comme suit les subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	2019
AMOMFERLOR	1 000
AS Neufchef football	7 000
La Belle Epoque	400
CLAP	800
DOJO NEUFCHÉFOIS	500
Donneurs de Sang	300
Fabrique Eglise Neufchef	300
FNACA Neufchef	800
Karaté Club de Neufchef	800
Pétanque club Neufchef	400
Souvenir Français Neufchef	800
US Vétérans Neufchef	500
Pals Indépendant Group	400
Douceur de Vivre	700

Douceur de Vivre 40 ans	500
Danse de Groupe	400
Il était une fois Julia	400
ASSOCIATIONS hors Neufchef HORS NEUFCHÉF	
Prévention routière	100
FNDIRP	100
USEP Hayange	648
Resto du Cœur	150
Vie Libre	100
ASE St Exupéry	220
AFM	150
A I S F	10 000
Ecole de Musique	5 200
Jeunes de 18 ans	1 500
Classe de neige	12 852

Coopérative scolaire	
Elémentaire L. Pergaud x 4,50 (162 enfants)	729
Maternelle A. Daudet x 6,00 (108 élèves)	648

Montant global	48 397
-----------------------	---------------

10. ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- d'adhérer gratuitement au C.A.U.E de la Moselle
- de mandater Mme le Maire pour représenter la Ville, avec voix délibérante, aux Assemblées Générales du C.A.U.E de la Moselle.

11. DECISIONS ET INFORMATIONS

➤ **DECISION 2019 - 005**

Objet : Construction d'un espace périscolaire

Un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace périscolaire est conclu avec la société EIRL Benoît CORNEUX Architecte siège social 22, Rue Dupont des Loges à 57000 METZ aux motifs suivants :

- changement de statuts : nouveau titulaire du marché SARL DEUX POINTS ARCHITECTES siège social 22, Rue Dupont des Loges 57000 METZ.
- maintien à l'identique du forfait définitif de rémunération à celui arrêté à l'avant-projet détaillé soit 123 623,04 € HT.

Fait à NEUFCHÉF, le 12 avril 2019



Le Maire

Charlotte LAMBOUR